

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DECLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 14/3447/2016  
16 février 2016

### **Bénin. Les candidats à l'élection présidentielle doivent s'engager à respecter les droits humains**

Les candidats à l'élection présidentielle dont le premier tour est prévu le 6 mars prochain au Bénin doivent s'engager à promouvoir, respecter et protéger les droits humains, ont déclaré dans un Manifeste publié aujourd'hui, Amnesty International et un Réseau d'ONG de défense des droits de l'homme (RODDH) regroupant une trentaine d'organisations signataires.<sup>1</sup>

« *10 engagements pour favoriser et protéger l'espace civique et les défenseurs des droits humains au Bénin* » fait un état des lieux de la situation des droits humains au Bénin et appelle chacun des 33 candidats en lice à s'engager à prendre, une fois élu, des mesures concrètes pour améliorer cette situation. Le Manifeste sera soumis à la signature de chaque candidat.

Une fois élu(e), le ou la président(e) devra par exemple s'assurer que les dispositions du Code pénal qui maintiennent encore la peine capitale dans la législation nationale soient abrogées et que les 14 détenus qui sont encore sous le coup d'une condamnation à mort dans le pays voient leurs peines commuées.

Le droit à la liberté de réunion pacifique doit être protégé et le Manifeste appelle également les candidats à s'engager à prendre des mesures visant à bannir le recours excessif et arbitraire à la force par les forces de sécurité, notamment lors de manifestations. Il exhorte le ou la candidat(e) élu(e) à s'assurer que des enquêtes indépendantes soient diligentées en cas d'utilisation excessive ou arbitraire de la force, et à s'assurer que les responsables présumés soient présentés à la justice, dans le cadre d'un procès équitable.

La torture doit être criminalisée et son mécanisme de prévention mis en place.

Toutes les dispositions législatives restreignant abusivement la liberté d'expression et criminalisant la diffamation, l'outrage et l'offense au chef de l'Etat doivent être abrogées. Les arrestations arbitraires de journalistes, de défenseurs des droits humains et de militants politiques doivent cesser.

Face à la persistante surpopulation carcérale, une stratégie visant à substituer au placement en détention, des mesures non privatives de liberté notamment pour les mineurs doit être

développée. Les conditions carcérales doivent être mises aux normes internationales avec une nourriture suffisante et de l'eau potable pour les détenus, de même que des soins médicaux appropriés pour les malades.

Le Manifeste rappelle aux candidats la responsabilité des autorités en matière de promotion, protection et respect des droits humains, telles que définie, entre autres, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, notamment lorsqu'ils sont reflétés dans la Constitution du Bénin.

*Document public*

\*\*\*\*\*

*Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, à Dakar (Sénégal), au + 221 33 869 30 03 ou au + 221 77 658 62 27.*

*Courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org), ou [sadibou.marong@amnesty.org](mailto:sadibou.marong@amnesty.org).*

*Twitter : @amnestywaro*

---

<sup>1</sup> Organisations signataires : AMNESTY INTERNATIONAL, 2DFeD, ALCRER, ABAEF, WILDAF, ACAT, ANAP, ORDEBOG-AFRIQUE, DEI, L'OEIL D'AUJOURD'HUI, APDH, DAPI-BENIN, FEMME ET VIE, GUEPPE, ASEP-BENIN, FRATERNITE DES PRISONS, DEVELOPPEMENT 2000, REVE DEVELOPPEMENT, DHPD ONG PDDHE-AISOS, GRIDESS, ASPM, QUE CHOISIR BENIN, CEBEDIBA, ESAM-ONG, EIP BENIN, AMAPES, WANJOP-Bénin, DHDD ONG, AFJB.